

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2022

PRESENTS : René MILLET, Vanessa CABRESIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Danielle LACOSTE, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO, Michel SENS, Alix TORRUELLA

EXCUSES : Yves CAHIN, Emmanuel ROCHE,

ABSENTS : Chantal BENAZETH, Didier BELINGUIER

SECRETARE DE SEANCE : Vanessa CABRESIN

- 1) Approbation compte-rendu du 9 mars 2022
- 2) Admission en non valeur: Monsieur le Maire informe le conseil qu'une facture de cantine de 4.07 € de 2019 et une facture de garderie de 2.30 € de 2020 n'ont pas été payées et ne le seront jamais malgré les relances, le seuil étant trop faible.
Il convient donc de les mettre en non valeur afin de les sortir de la comptabilité.
Le CM approuve à l'unanimité
- 3) Office National des Forêts: Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de l'ONF de réaliser des coupes de bois sur les parcelles forestières pour des professionnels.
Le CM approuve à l'unanimité
- 4) Approbation du compte de gestion 2021: Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Mme Murielle VERGE, Trésorière de Pontacq et M. Didier BREMBILLA, Comptable Public du SGC Nay-Morlaàs et l'informe qu'il fait ressortir des chiffres identiques au Compte d'Administration.
Le CM approuve à l'unanimité
- 5) Approbation du Compte Administratif 2021: Monsieur le Maire présente le Compte Administratif :

	<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	Prévues	774 736,75 €
	Réalisées	192 399,38 €
	Restes à réaliser	431 384,03 €

<u>Recettes</u>	Prévues	774 736,75 €
	Réalisées	343 751,71 €
	Restes à réaliser	245 625,00 €

	<u>Fonctionnement</u>	
<u>Dépenses</u>	Prévues	442 217,00 €
	Réalisées	310 738,06 €
	Restes à réaliser	0,00 €

<u>Recettes</u>	Prévues	442 217,00 €
	Réalisées	478 923,91 €
	Restes à réaliser	0,00 €

Résultats de clôture	
Excédent d'investissement	151 352,33 €
Excédent de fonctionnement	168 185,85 €
Résultat global	319 538,18 €

Avant de voter, M. le Maire sort et M Bernard CAZABAN CARRAZE, 2^{ème} Adjoint prend la Présidence.

Le CM approuve à l'unanimité.

Le Maire regagne la séance

6) Affectation de résultats 2021: Monsieur le Maire propose au CM d'affecter comme suit les résultats

Excédent de fonctionnement 2021	33 866,85 €
Excédents reportés	134 319,00 €
Excédent de fonctionnement cumulés	168 185,85 €
Excédent d'investissement	151 352,33 €
Déficit des restes à réaliser	185 759,03 €
Soit un besoin de financement de	34 406,70 €

Les résultats sont donc affectés comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	34 406,70 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) – Excédent	133 779,15 €
Résultat reporté en investissement (001) – Excédent	151 352,33 €

Le CM approuve à l'unanimité approuve cette affectation.

7) Vote des taxes : Monsieur le Maire propose au CM de ne pas augmenter les taxes cette année.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux reste celui fixé en 2020. Il rapportera 3752 € en 2022.

L'augmentation légale des bases donne mécaniquement un produit supérieur de 6 340 €

Taxes	Taux 2021	Taux votés 2022	Bases 2022	Produits 2022
TF + département	7.09 % + 13.47 %	20.56 %	561 700	115 486
TFNB	32.16 %	32.16 %	32 900	10 581
				126 067 €

8) Vote du Budget Primitif 2022 : Monsieur le Maire propose au CM un budget qui tient compte des futurs travaux, des frais de fonctionnement obligatoires.... Celui-ci s'élève à

Investissement

Dépenses	606 051,03 €	(dont 431 384,03 € de RAR)
Recettes	606 051,03 €	(dont 245 625,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	455 193,15 €	(dont 0,00 € de RAR)
Recettes	455 193,15 €	(dont 0,00 € de RAR)

Le CM à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2022

9) Questions diverses

a) Travaux: Ceux-ci devraient finir fin avril

b) Isolation du logement de l'école : Les travaux d'isolation des combles vont avoir lieu. L'électricité a été revue. Il va pouvoir être remis en location.

c) Fête locale: 230 personnes sont inscrites au repas.

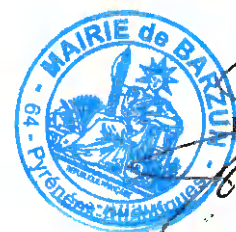
d) Elections: Un point est fait. Ne pas oublier de cocher le registre des procurations afin de faciliter le travail du secrétaire et faire très attention aux enveloppes.

e) SDEPA: La convention de maintenance de l'éclairage public par le Syndicat d'Énergie va être revue et passer de 1€ à 3.50 € le point lumineux / armoire.

f) Signalétique: M SANGLAR, de la société signature propose de faire une étude sur la signalisation du village. Delphine le contactera.

g) Signalisation : Un devis de 500 € a été reçu pour le panneau du bas de la rue du bois (interdit aux 5.5 T sauf agriculteurs et Benne Ordures-Ménagères) et les 2 panneaux pour le chemin des écoles.

Fin de séance à : 23h00



Le Maire
René MILLET